

Rapport de la Mission d'enquête du Parlement européen dans l'Orléanais :

Communiqué de Presse du Conseil général du 27/11/2007 : une quintessence des déformations de la vérité pratiquées par M^r. Doligé de façon récurrente !

En règle générale, MARDIÉVAL préfère exprimer ses propres points de vue plutôt que de perdre son temps à commenter ceux de son adversaire. Mais dans le cas d'espèce, la communication du Conseil général est à un tel point caricaturalement trompeuse qu'on peut d'abord en rire, puis la disséquer comme un "cas d'école". D'autant que cette fois, nous sommes sous le regard d'arbitres impartiaux : les rapporteurs de Bruxelles, qui sont aussi les victimes involontaires de ces manipulations verbales auxquelles nous, nous sommes familiarisés, mais qui insultent l'intelligence des députés européens de façon totalement inadmissible.

"La conclusion du rapport : le projet de grand contournement n'existe pas"

Pour ce qui est du grand contournement, admettons : "En l'état actuel des choses, les membres de la délégation estiment qu'il n'existe pas de projet concernant un grand contournement tel que celui décrit par certains des pétitionnaires comme un grand contournement autoroutier (...)". **Sauf que ce n'est pas LA conclusion du rapport**, mais cinq lignes sur la centaine de lignes de la conclusion et de ses recommandations. **Le contenu essentiel de ces pages est escamoté**, puisqu'il nous donne raison : c'est la condamnation "sans appel" des projets de franchissement de la Loire !

De toutes façons, on voit que le rédacteur du document de Bruxelles a semé subtilement ici ou là quelques grains de sable pour qu'on ne s'y trompe pas : les députés ne sont pas tout à fait dupes ! Une note reconnaît, par exemple, qu'on trouve l'annonce de ce contournement, pour 2025, dans un rapport d'études commandité par le Département ! M. Doligé, dit-on plus loin, a justifié "qu'il n'existait effectivement pas de projet de la sorte et qu'il n'en était pas prévu **d'ici 2015** au moins". (Seulement trois ans de répit après la mise en service prétendue du pont de Mardié ?). "Ses affirmations étant catégoriques, les membres de la commission ne peuvent pas se laisser guider par des arguments concernant une situation hypothétique qui pourrait se produire au delà de cette date". O.K. ! C'est sans doute ce qu'on appelle la "présomption d'innocence" !

"La commission a pu se forger une opinion positive sur les projets d'amélioration du réseau routier"

Cet alinéa du communiqué prétend abusivement nous faire confondre les marques de respect exprimées poliment par les rapporteurs envers l'institution et son assemblée, et envers la responsabilité de l'exécutif départemental, avec une approbation spécifique des projets routiers départementaux en général - ce qui n'a jamais été l'objet de la visite - et des projets contestés en particulier - dont plusieurs sont pourtant formellement "épinglés" - ! Mais il omet soigneusement de dire qu'en contrepartie, ce document rappelle aussi la force des Lois européennes, votées avec le soutien de la France, qui protègent la Loire, et qui priment sur des décisions locales, même supposées "démocratiques" ; il rappelle aussi au promoteur de ces projets les protections de l'UNESCO, et surtout les engagements du gouvernement français au Grenelle de l'environnement.

Pour faire oublier cette dissimulation, avec un culot phénoménal, le Département se fait décorer par la délégation d'une **médaille imaginaire** pour "toutes les décisions départementales en matière d'infrastructures toujours prises de manière **démocratique et transparente**"... **Rien de cela ne figure dans le rapport.**

Ce pourrait être le plus gros racontar du communiqué départemental : mais non, on va trouver mieux. Car plus important est le déni, plus énorme est le bluff, et moins le lecteur aura de doutes !

"Les projets de ponts : les attentes de l'Europe prises en compte"

Tout lecteur, même distrait, aura compris que les projets de ponts sont condamnés sans ambages et sans rémission pour non-respect des lois européennes. Pourtant le Conseil Général s'attribue, là aussi, très tranquillement, et au présent, comme si c'était fait, une prétendue prise en compte des "attentes de l'Europe"... Attentes dont il ne fait pratiquement pas état, et qu'il ne semble même pas envisager une seconde de prendre en compte pour le futur, puisque cela impliquerait le renoncement pur et simple au projet actuel sur Mardié, que le Président Doligé ne veut lâcher à aucun prix !

Voilà comment, en trois "tours de passe-passe" le Président du Conseil général escamote l'essentiel du contenu du rapport, travestit la vérité, et transforme une grave "condamnation" en une série de "satisfecits" enjolivés d'un brevet de vertu ! Où peut mener ce type de "gouvernance" fondé sur le déni du réel, sinon à l'impasse ?

Affaire suivie par : Jean-Marie Salomon 06 08 70 67 37